



Appel à projet

«Goûts et couleurs d'ici»

L'Apag-W souhaite soutenir les activités pédagogiques, à destination des écoles en région wallonne, qui visent à sensibiliser les élèves à l'agriculture locale et à la consommation de produits locaux dans une alimentation durable.

1. Le Projet

Le projet attendu pourra proposer, en établissement scolaire, des ateliers, des animations, des activités ludiques, etc visant à rencontrer l'objectif repris au point 2: (Re)découvrir l'agriculture locale et favoriser chez les élèves 5 pas vers une alimentation plus durable.

Il est demandé de choisir une seule thématique qui servira de fil conducteur tout au long de l'animation. La thématique sera adaptée en fonction de l'âge des enfants. Les dégustations proposées seront également en lien avec la thématique abordée en classe.

Il est entendu que l'ensemble des filières agricoles wallonnes et des modes de production (conventionnel, bio, qualité différenciée, ...) peut être abordé dans le cadre du projet. Ainsi, la production de lait, de fromages, de céréales, de pain, d'œufs, de fruits et légumes, de pommes de terre, l'élevage bovin, caprin, ovin, porcin, la pisciculture, l'aviculture, l'apiculture ou encore la viticulture ou l'orge brassicole et la brasserie ne sont que tant d'exemples de thèmes possibles.

Les outils « Graines d'AGRI » développés par l'Apag-W sont à votre disposition pour vous aider à préparer votre animation - voir www.grainesdagri.be.

2. Pourquoi ?

Goûts et couleurs d'ici, c'est un concept destiné à sensibiliser le monde scolaire au monde agricole pour :

- Recréer du lien entre les élèves - futurs consommateurs - et notre agriculture.
- Appréhender le chemin de la terre à l'assiette.
- Découvrir les saveurs et atouts d'une alimentation locale.

3. Quel objectif ?

Faire (re)découvrir la réalité agricole de notre région et favoriser chez les élèves 5 pas vers une alimentation plus durable :

- Local : pour privilégier les produits de chez nous (origine locale) sans long trajet ni grande empreinte écologique.
- Frais & de saison : pour prendre soin de soi, de la planète et de son portefeuille.
- Circuit-court : pour faire connaissance avec les producteurs et artisans voisins et les soutenir.
- Moins mais mieux : pour éviter le gaspillage et goûter la qualité.
- Fait-maison : pour savoir ce qu'on mange, avoir plus de goût, de plaisir et de découvertes.

4. Pour qui ?

- Les Asbl et autres associations compétentes en matière d'animation et sensibilisation à l'alimentation durable ;
- Les Fermes pédagogiques de Wallonie reconnue par la Région wallonne

qui sont en mesure d'organiser des animations à caractère pédagogique au sein des écoles maternelles, primaires, secondaires, les CEFA, les hautes écoles ou encore universités situées en Wallonie.

5. Budget disponible ?

Le subside sera accordé, pour un montant maximum de 6.000€ par bénéficiaire, pour un projet/programme d'activités-animations décliné dans une ou plusieurs implantations scolaires situées en région wallonne.

Le budget global disponible pour l'action est de 50.000€. Attention, sous réserve du budget disponible et du nombre de projets retenus le montant maximum allouable par bénéficiaire peut être revu à la baisse.

Dans la répartition du budget global entre les différents projets retenus, l'Apaq-W veillera à avoir une couverture équilibrée du territoire wallon.

Le bénéficiaire devra clairement expliquer comment le subside qui sera octroyé dans le cadre de cet appel à projet s'intègre dans le financement de ses activités pour éviter les risques de double subventionnement.

6. Quelle est la période couverte par le subside ?

- Les activités financées devront se dérouler entre le 11 avril et le 08 décembre 2023 pour le présent appel à projet.
- Les demandes d'intervention pour des activités durant l'année 2024 ne sont pas recevables. Sous réserve de la reconduction de l'action et des disponibilités budgétaires, elles pourraient faire l'objet d'un appel à projet ultérieur.

7. Quand et comment répondre ?

Etape 1 : Soumission du projet et de l'impact budgétaire pour validation/acceptation de l'inscription

- La demande d'inscription et l'estimation budgétaire du projet (nombre de classes animées, nombre d'élèves participants, nombre d'implantations) via le [formulaire « Google Forms »](#) doivent nous parvenir **au plus tard pour le 10 mars 2023**.

En bref, pour le 10 mars 2023 :

Vous devez rentrer un projet pédagogique via le formulaire (Google Forms) en définissant la thématique choisie et en décrivant les actions prévues (ateliers, animations, activités ludiques...) qui visent à sensibiliser les élèves des écoles situées en région wallonne à l'agriculture locale et à la consommation de produits locaux dans le cadre d'une alimentation durable. Vous expliquerez comment vous adapterez votre projet en fonction de l'âge des enfants. Pour rappel, l'ensemble des filières agricoles wallonnes peut être abordé dans le cadre du projet.

Vous donnerez (estimation) le nombre d'écoles, de classes et le nombre d'élèves/classe que vous pourrez animer pour l'année 2023. Vous expliquerez le mode de recrutement des écoles, le planning général des animations prévues, les possibilités d'adaptation dans le planning, la diversité des implémentations touchées, ...

Attention, le montant du subside octroyé sera calculé en fonction de l'estimation budgétaire et ne pourra être modifié. Un tableau reprenant les animations planifiées dans les écoles devra nous être envoyé tous les trimestres afin de nous permettre d'évaluer le nombre d'animations réalisées.

Planning général estimatif : à rendre pour le 10 mars 2023 avec le dossier de candidature

Planning du 11 au 28 avril : à rendre au plus tard pour le 27 mars 2023

Planning du 15 mai au 7 juillet : à rendre pour le 27 avril 2023

Planning du 28 août au 20 octobre : à rendre pour le 15 août 2023

Planning du 06 novembre au 08 décembre : à rendre pour le 16 octobre 2023

⇒ C'est l'étape de l'inscription

Etape 2 : Décision d'acceptation du projet et d'octroi du subside

- La **décision d'acceptation** du projet pédagogique et d'octroi du subside sera communiquée pour le **3 avril 2023 au plus tard par mail**

⇒ C'est l'étape de sélection des projets et attribution des budgets.

Etape 3 : Réalisation des animations

- Les animations pourront se dérouler **du 11 avril au 08 décembre 2023**.

Vous recevrez une communication propre à chaque étape selon le calendrier établi.

8. Quels seront les critères à rencontrer ?

Critères de recevabilité

- Les activités/animations se déroulent entre le 11/04/2023 et le 08/12/2023.
- Le type d'activité proposé dure entre 1h30 et 2h **et l'animation doit être organisée par classe (max. 1 classe/animation)** Celle-ci doit se dérouler en établissement scolaire.
- Le projet est à destination d'établissements scolaires situés en région wallonne.
- Le type d'activité proposé doit aller au-delà d'une simple dégustation de produits locaux et démontrer que cela permet aux élèves d'appréhender l'importance du secteur agricole wallon dans la mise en place d'une alimentation plus durable.

Afin de garantir une animation à caractère pédagogique, il est demandé de ne pas opposer mais d'expliquer les modes de productions des différents secteurs (conventionnel / bio / industriel / artisanal /...) ainsi que les régimes alimentaires (omnivore / flexitarien / végétarien / vegan /...).

Critères budgétaires

Dans sa présentation de budget, le bénéficiaire appliquera les règles suivantes :

- Un montant de maximum 2 €/élève/implantation pour l'achat de produits agro-alimentaires locaux tels qu'indiqués dans le [Guide d'achat](#). Le calcul du montant total sera fait sur base du nombre d'élèves inscrits dans les classes participantes. Le bénéficiaire présentera le type de collations/dégustations/découvertes envisagées et les produits potentiellement nécessaires pour leurs réalisations.
- Un forfait maximum de 150 € TVAC/animation. Le calcul du montant total sera calculé sur le temps de l'animation et les frais tels que frais de déplacement, photocopies, préparation de matériel didactique.
- Un montant maximum de 800 € TVAC par implantation est accordé.
- Le forfait global du projet est fixé à maximum 6.000 € TVAC par bénéficiaire de l'appel à projet (asbl et Fermes pédagogiques de Wallonie). Ce montant pourrait être revu à la baisse en fonction du nombre de projets rentrés.

Critères d'évaluation

Le projet sera évalué sur base de la description rendue dans le formulaire d'inscription.

- L'(les) activité(s) proposée(s) dans le cadre du projet met(tent) en évidence l'agriculture locale et favorise(nt) les 5 pas vers une alimentation plus durable.

On évalue, ici, le **contenu** abordé.

Critères	Indicateurs	Points
Local et de saison	L'activité aborde la production locale et la saisonnalité des produits. L'intérêt de privilégier les produits frais de chez nous. Elle met en évidence le rôle du producteur et la possibilité de faire ses achats avec moins d'intermédiaires.	12 points
Assiette équilibrée	L'activité met en évidence les bienfaits d'une cuisine faite « maison » avec des produits achetés localement. Elle aborde la répartition des aliments dans une assiette équilibrée et durable, le non gaspillage ou encore les quantités recommandées.	8 points
Total contenu		20 points

- L'(les) activité(s) proposée(s) dans le cadre du projet s'inscri(ven)t dans une dynamique de pédagogie active et selon un canevas prédéfini.

On évalue, ici, le **méthodologie pédagogique** employée dans la description du contenu de l'activité.

Critères	Indicateurs	Points
Déroulement de l'intro	L'intro est motivante et donne du sens à la mise en place de l'activité.	3 points
Déroulement de l'activité	L'activité est pédagogique, ludique et participative. Elle permet aux élèves d'être acteurs de leur apprentissage.	8 points
Déroulement de la conclusion	La conclusion offre la possibilité aux élèves de réutiliser les éléments abordés dans la vie quotidienne.	3 points
Éventuelles autres activités complémentaires ou suivi de l'animation	Le projet est prévu en plusieurs activités ou phases. Il rentre dans une dynamique plus large que la seule animation prévue.	3 points
Adaptation au public cible	L'activité est adaptée au public cible, elle permet des variantes en fonction des tranches d'âge.	3 points

Total pédagogie		20 points
------------------------	--	------------------

- Le projet est mené par un candidat/acteur compétent en animation à propos de l'alimentation durable.

On évalue, ici, l'**expertise** du bénéficiaire.

Critères	Indicateurs	Points
Expérience en animation avec les élèves de différents âges	Le panel de publics cibles différents auquel s'est déjà adressé le candidat (enseignement maternel, primaire, secondaire, supérieur, universitaire, CEFA, ...).	5 points
Expérience en animation à propos de l'alimentation durable	Le panel de projets concernant l'alimentation durable déjà mené et les thématiques abordées.	5 points
Total expertise		10 points

Total maximal des points attribuables à un projet: **50 points**

Les projets sont jugés inadéquats si le total de leurs points attribués est inférieur à **30 points** et, si le nombre de dossiers éligibles est supérieur, seuls les 20 projets les mieux cotés seront retenus pour l'octroi du subside.

9. Quand et comment rendre la déclaration de créance pour être remboursé ?

Le subside sera liquidé sur base de déclarations de créance envoyées par le bénéficiaire après la réalisation des animations.

Des déclarations de créance intermédiaires peuvent être renvoyées en cours d'année.

La déclaration de créance finale relative au projet doit être renvoyée à l'Apaq-W, pour **le 15 décembre 2023** au plus tard (de préférence par mail).

Pour l'envoi par email : compta@apaqw.be. Veiller à ce que la taille des documents envoyés par email n'excède pas 6 Mo.

Pour l'envoi par courrier : ApaQ-W, Service comptabilité, avenue Comte de Smet de Nayer 14, 5000 Namur.

- La déclaration de créance doit reprendre le montant des achats en produits agroalimentaires locaux et le forfait par animation/implantation et être accompagnée de toutes les preuves des dépenses acquittées (factures et preuves de paiement, ou tickets d'achats).
- Le numéro de référence attribué au projet doit figurer sur les différents documents et dans toutes les communications.
- La déclaration de créance doit clairement mentionner la date d'enregistrement en ligne du rapport d'activité (voir point suivant).

Une fois la déclaration vérifiée, l'Apaq-W procède au remboursement.

10. Quand et comment rendre le rapport d'activité ?

L'ensemble des documents (déclaration de créance, rapport d'activités, pièces justificatives...) doit être remis pour **le 15 décembre 2023** au plus tard ou en concordance avec les déclarations de créance intermédiaires.

Le rapport d'activités permettra d'identifier les pistes d'amélioration de l'animation mise en place par l'asbl ainsi que l'action Goûts et couleurs d'ici.

Chaque classe participante recevra un formulaire d'évaluation en ligne de la part de l'Apaq-W. Chaque école devra remplir ce formulaire.

11. Des questions ?

goutsetcouleurs@apaqw.be - 081/33.17.00

